

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU TREIZIÈME (13^E)
JOUR DU MOIS DE JUILLET DEUX-MIL-VINGT-SIX (2026) À
COMPTER DE 20 H 02 À LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU
40, AVENUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

PRÉSENTS

M. Martin Soucy, maire
M. Claude Vézina, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
Mme Mélissa Brochu, conseillère du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

ABSENT

M. Vallier April, conseiller du district 4

AUSSI PRÉSENTS

Mme Carole Raîche, directrice générale
Me Françoise Virginie Lechasseur, greffière
M. Pierre Fiola, directeur des communications et du service aux citoyens
Mme Ilham Aazim, directrice des travaux publics

Sept (7) contribuables

M. Jason Doiron et
M. Marc Després de la Télévision de La Mitis

Monsieur le maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

MOMENT DE RÉFLEXION

26.07.287

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE
CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

26.07.288

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

ADMINISTRATION

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026.
4. Corporation de l'hébergement : nomination.
5. Entente pour la réception et le traitement au lieu de compostage de la Ville de Rimouski du myriophylle à épi provenant du lac du Gros Ruisseau : autorisation de signature.
6. Maxime Carroll et Véronique Chouinard – Promesse d'achat du lot 6 402 640 du cadastre du Québec – Prolongation de délai : autorisation.
7. Ahcene Boudraa – Promesse d'achat du lot 6 449 167 du cadastre du Québec (terrain n° 4) – Prolongation de délai : autorisation.
8. Travaux de réfection des rues Villeneuve-Ménard – Mandat.

FINANCES

9. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - Comptes réguliers;
 - Comptes préautorisés.
10. Versement de dons : autorisation.
11. Règlement n° 2026-1546 intitulé : *Règlement autorisant le paiement des droits de mutation par versements* : adoption.
12. Règlement n° 2026-1547 intitulé : *Règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli constitué par le règlement 2002-1021 de 1 000 000 \$ à 1 500 000 \$* : adoption.
13. Règlement n° 2026-1548 intitulé : *Règlement établissant la création d'un programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros Ruisseau* : adoption.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

14. Camp de jour – Employés étudiants – Service des loisirs de la culture et de la vie communautaire : embauches.
15. Préposé à l'aréna temporaire – Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire : embauche.

LOISIRS

16. Procédure sur invitation écrite n° LOI-2026-02 Éclairage des terrains de baseball : attribution.
17. Hockey sénior de Mont-Joli – Bail de location : autorisation de signature.
18. Musée militaire – Prêt d'artéfacts : autorisation de signature.
- Retiré 19. Organisation tournoi Matane – Entente pour la tenue d'un Gala de lutte professionnelle : autorisation de signature.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20. Sécurité Médic enr. – Bail de location du site d'entraînement pour pompiers : autorisation de signature.
21. MRC Rimouski-Neigette – Entente intermunicipale établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours : autorisation.

TRAVAUX PUBLICS

- Retiré 22. Contrat n° TP-2026-014 « Installation d’une glissière de sécurité sur le chemin des Peupliers » : attribution.
23. Projet d’aménagement de l’Arboretum au parc du Ruisseau-Lebrun : appui.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

24. Procédure sur invitation écrite n° URBE-2026-01 Services professionnels en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées – Système de pondération et d’évaluation : adoption.
25. Procédure sur invitation écrite URBE-2026-01 Services professionnels en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées : attribution.
26. Règlement n° 2026-1550 intitulé : *Règlement modifiant le règlement n° 2013-1299 modifiant le règlement 2001-1011 créant le Comité consultatif d’urbanisme* : adoption.
27. Dérogation mineure – 1477, boulevard Jacques-Cartier.
28. PPCMOI – 1745, boulevard Benoît-Gaboury : 1^{er} projet de résolution.
29. Comité consultatif d’urbanisme : nomination.
30. Affaires nouvelles.
- 30.1. Report de la séance publique du conseil municipal du 10 août 2026.
31. Période de questions.
32. Clôture et levée de l’assemblée.

ADMINISTRATION

26.07.289 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 JUIN 2026

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal reconnaissent avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d’en faire la lecture en vertu de l’article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’adopter ledit procès-verbal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 juin 2026, tel que rédigé.

26.07.290 CORPORATION DE L’HÉBERGEMENT : NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli nomme Steve Page, Marc Beaulieu et Gilles Lavoie à siéger au conseil d'administration de la Corporation d'hébergement de Mont-Joli, et ce, pour un mandat de deux (2) ans.

26.07.291

ENTENTE POUR LA RÉCEPTION ET LE TRAITEMENT AU LIEU DE COMPOSTAGE DE LA VILLE DE RIMOUSKI DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS PROVENANT DU LAC DU GROS RUISSEAU : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli fauçarde chaque année le lac du Gros Ruisseau pour y retirer le myriophylle à épis;

CONSIDÉRANT QUE cette plante aquatique est compostable;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Rimouski dispose d'un lieu de compostage;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière accepte de recevoir le myriophylle à épis provenant du lac du Gros Ruisseau à son lieu de compostage en contrepartie de la tarification applicable;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raïche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente pour la réception et le traitement au lieu de compostage de la Ville de Rimouski du myriophylle à épis provenant du lac du Gros Ruisseau à intervenir avec la Ville de Rimouski.

26.07.292

MAXIME CARROLL ET VÉRONIQUE CHOUINARD – PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 402 640 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGATION DE DÉLAI : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté la résolution numéro 25.06.302 pour la signature de la promesse de vente du lot 6 402 640 du cadastre du Québec soit un arrière-lot à monsieur Maxime Carroll et madame Véronique Chouinard;

CONSIDÉRANT QUE le délai est expiré pour la signature chez le notaire;

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur Carroll et de madame Chouinard de finaliser l'achat dudit lot;

CONSIDÉRANT QUE ledit lot a été officiellement subdivisé et est présentement désigné comme le lot 6 696 649 du cadastre du Québec;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la prolongation du délai de signature de l'acte de vente à intervenir avec monsieur Maxime Carroll et madame Véronique Chouinard jusqu'au 1^{er} novembre 2026 pour le lot 6 696 649 du cadastre du Québec anciennement désigné comme une partie du lot 6 402 640 du cadastre du Québec;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente à intervenir chez le notaire.

26.07.293

AHCÈNE BOUDRAA – PROMESSE D'ACHAT DU LOT 6 449 167 DU CADASTRE DU QUÉBEC (TERRAIN N° 4) – PROLONGATION DE DÉLAI : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli a adopté la résolution numéro 25.09.364 pour la signature de la promesse de vente du lot 6 449 167 du cadastre du Québec soit le terrain n° 4 dans le Développement Beaupré à monsieur Ahcène Boudraa;

CONSIDÉRANT QUE le délai est expiré pour la signature chez le notaire;

CONSIDÉRANT la volonté de monsieur Boudraa de finaliser l'achat dudit lot;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise la prolongation du délai de signature de l'acte de vente à intervenir avec monsieur Ahcène Boudraa jusqu'au 1^{er} novembre 2026 pour le lot 6 449 167 du cadastre du Québec;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Mont-Joli, l'acte de vente à intervenir chez le notaire.

26.07.294

TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES VILLENEUVE-MÉNARD – MANDAT

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont toujours dues à la Ville de Mont-Joli à la suite des travaux de réfection des rues Villeneuve-Ménard;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un procureur afin de recouvrir les sommes dues à la Ville et de faire les représentations devant le tribunal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PORPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli mandate la firme Avocats BSL inc., afin d'intenter toute procédure judiciaire afin de recouvrer les sommes dues à la municipalité à la suite des travaux de réfection des rues Villeneuve-Ménard.

FINANCES

26.07.295

ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de **396 039.05** \$; et

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 1 741 486.32 \$.

26.07.296

VERSEMENT DE DONTS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu quatre demandes de soutien financier;

CONSIDÉRANT QUE le comité a analysé ces demandes et fait ses recommandations au conseil municipal;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'autoriser le versement des dons suivants :

Organismes	Objet	Dons
Club des 50 ans et plus	Aide financière	1 800 \$
Club Optimiste de Mont-Joli	25 ^e Tournoi de golf Desjardins Optimiste	300 \$

26.07.297

RÈGLEMENT N° 2026-1546 INTITULÉ : *RÈGLEMENT AUTORISANT LE PAIEMENT DES DROITS DE MUTATION PAR VERSEMENTS* : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire conformément à la *Loi concernant les droits sur les mutations immobilières* (RLRQ, c. D-15.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 de ladite loi prévoit que tout droit de mutation ou droit supplétif est exigible à compter du 31^e jour suivant l'envoi d'un compte à cet effet par la Ville et que le solde devient néanmoins exigible si l'immeuble fait l'objet d'un nouveau transfert;

CONSIDÉRANT QUE la même disposition accorde à la Ville le pouvoir de prévoir des modalités selon lesquelles un droit de mutation peut être payé en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 juin 2026 par le conseiller, monsieur Vallier April, et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2026-1546 « *Règlement autorisant le paiement des droits de mutation par versements* » soit adopté par le conseil ».

26.07.298

RÈGLEMENT N° 2026-1547 INTITULÉ : *RÈGLEMENT VISANT À AUGMENTER LE FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE MONT-JOLI CONSTITUÉ PAR LE RÈGLEMENT 2002-1021 DE 1 000 000 \$ À 1 500 000 \$* : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE l'article 569 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville de Mont-Joli de créer et de modifier un fonds de roulement dans le but de mettre à sa disposition les deniers dont elle a besoin pour toutes les fins de sa compétence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a créé son fonds de roulement par l'adoption de son règlement 2002-1021;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a augmenté son fonds de roulement de 250 000\$ par son règlement n° 2017-1368 afin qu'il atteigne 1 million de dollars;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire augmenter son fonds de roulement de 500 000 \$;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance du 15 juin 2026 par le conseiller, monsieur Vallier April, et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2026-1547 « *Règlement visant à augmenter le fonds de roulement de la Ville de Mont-Joli constitué par le règlement 2002-1021 de 1 000 000 \$ à 1 500 000\$* » soit adopté par le conseil.

26.07.299

RÈGLEMENT N° 2026-1548 INTITULÉ : *RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA CRÉATION D'UN PROGRAMME DE MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES AU LAC DU GROS RUISSEAU* : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit voir au respect du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r. 22)* adopté en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de ce règlement permettent de prévenir la pollution des lacs, des cours d'eau, des sources d'alimentation en eau et de l'environnement en général et ainsi d'assurer un contrôle qualitatif sur les installations septiques de son territoire;

CONSIDÉRANT QU'une municipalité qui ne fait pas respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2. R22)* pourrait voir sa responsabilité civile engagée si un tiers subit un dommage;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un inventaire des installations septiques déficientes sur une partie de son territoire en 2020 et 2021;

CONSIDÉRANT QUE les articles 4 et 92 de la *Loi sur les compétences municipales* permettent à la Ville de mettre en place un programme visant la protection de l'environnement et l'octroi de subvention à ces fins;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli juge ainsi opportun de mettre en vigueur un programme de mise aux normes des installations septiques sur son territoire pour la protection de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE par ce programme, la Ville autorise l'octroi d'une aide financière sous forme d'avance de fonds remboursables;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a obtenu une subvention dans le cadre du volet 1 du programme PUIT – Projets structurants du programme d'unités individuelles de traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT QUE ce programme combiné à la subvention aura pour effet d’encourager la mise aux normes des installations septiques présentes sur le territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion a été donné à la séance du 15 juin 2026 par le conseiller, monsieur Denis Dubé, et que le projet de ce règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le règlement n° 2026-1548 « *Règlement établissant la création d’un programme de mise aux normes des installations septiques au lac du Gros Ruisseau* » soit adopté par le conseil.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

26.07.300

CAMP DE JOUR – EMPLOYÉS ÉTUDIANTS – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE : EMBAUCHES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à l’affichage des postes au sein du camp de jour;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation en date du 29 juin 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE madame Magalie Thériault soit engagée à titre de monitrice à compter du 22 juin 2026 et que madame Lili-Jade Jalbert soit engagée à titre de monitrice spécialisée à compter du 30 juin 2026 afin de travailler au camp de jour à titre d’étudiante selon les conditions établies dans la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN).

26.07.301

PRÉPOSÉ À L’ARÉNA TEMPORAIRE – SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE : EMBAUCHE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a des besoins à combler au niveau de l’aréna;

CONSIDÉRANT le rapport de recommandation en date du 9 juillet 2026;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE monsieur Michel Arseneault soit engagé à titre de préposé à l’aréna temporaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire selon les conditions établies dans la convention collective de travail entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN) et ce, à partir du 14 juillet 2026.

LOISIRS

26.07.302

PROCÉDURE SUR INVITATION ÉCRITE N° LOI-2026-02 ÉCLAIRAGE DES TERRAINS DE BASEBALL : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une procédure sur invitation écrite n° LOI-2026-02 Éclairage des terrains de baseball;

CONSIDÉRANT QU’elle a reçu 3 soumissions soient de :

- Les Électriciens Desjardins;
- RPF
- Anctil Électrique Inc.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat n° LOI-2026-02 Éclairage des terrains de baseball soit attribué au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les électriciens Desjardins au montant de 55 532.93 \$ taxes incluses.

26.07.303

HOCKEY SÉNIOR DE MONT-JOLI – BAIL DE LOCATION : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location à intervenir avec le Hockey Sénior de Mont-Joli.

26.07.304

PATRIMOINE MILITAIRE DE LA MITIS – PRÊT D’ARTÉFACTS : AUTORISATION DE SIGNATURE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de prêt d’artéfacts à intervenir avec le Patrimoine militaire de la Mitis.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

26.07.305

SÉCURITÉ MÉDIC ENR. – BAIL DE LOCATION DU SITE D’ENTRAÎNEMENT POUR POMPIERS : AUTORISATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est co-proprétaire du site d’entraînement pour pompiers destiné aux besoins du Service de sécurité incendie avec la Municipalité de Price et la Municipalité de Sainte-Luce;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu de Sécurité Médic enr. une demande de location du site d’entraînement;

CONSIDÉRANT QUE les trois municipalités propriétaires sont d'accord pour louer ce site lorsqu'il n'est pas utilisé par le Service de sécurité incendie;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, le bail de location du site d'entraînement pour pompier à intervenir avec Sécurité Médic enr., lequel valant comme si ici au long reproduit.

26.07.306

MRC RIMOUSKI-NEIGETTE – ENTENTE INTERMUNICIPALE ÉTABLISSANT LE PLAN D'ENTRAIDE MUTUELLE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET DE SECOURS : AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la MRC Rimouski-Neigette disposent respectivement d'un service de sécurité incendie (ci-après appelé un « **SSI** ») au sens de la *Loi sur la sécurité incendie*;

CONSIDÉRANT QUE le SSI de Mont-Joli dessert l'ensemble du territoire de la Ville de Mont-Joli;

CONSIDÉRANT QUE le SSI de la MRC dessert l'ensemble du territoire de la MRC de Rimouski-Neigette à l'exception de la Ville de Rimouski;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la MRC Rimouski-Neigette désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* et des articles 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente d'entraide intermunicipale mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de définir les modalités de fonctionnement, d'harmonisation des SSI et le mode de répartition des contributions financières de chaque partie dans le but de faciliter l'établissement et la mise en œuvre du plan d'entraide mutuelle;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise monsieur Martin Soucy, maire, et madame Carole Raîche, directrice générale, à signer pour et au nom de la Ville, l'Entente intermunicipale établissant le plan d'entraide mutuelle en matière de sécurité incendie et de secours à intervenir avec la MRC de Rimouski-Neigette.

TRAVAUX PUBLICS

26.07.307

PROJET D'AMÉNAGEMENT DE L'ARBORETUM AU PARC DU RUISSEAU-LEBRUN : APPUI

CONSIDÉRANT QUE le Joli Jardin Richelieu poursuit le développement de l'Arboretum du parc du Ruisseau-Lebrun afin de contribuer à la mise en valeur des espaces verts municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Joli Jardin Richelieu a sollicité l'appui de la Ville de Mont-Joli pour la réalisation des travaux préparatoires à la plantation de dix (10) arbres;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli dispose des ressources humaines, des équipements et du compost nécessaires pour réaliser ces travaux sans impact significatif sur les opérations courantes du service;

CONSIDÉRANT QUE l'entretien du secteur est déjà assuré par le Service des Travaux publics dans le cadre de l'entretien régulier des espaces verts municipaux;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise le Service des Travaux publics à réaliser le creusage des dix (10) fosses de plantation nécessaires à l'aménagement de l'Arboretum du parc du Ruisseau-Lebrun, selon la planification des opérations du service;

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli autorise également la fourniture du compost disponible aux ateliers municipaux pour la réalisation des travaux de plantation;

QUE les coûts associés à cette intervention soient assumés à même le budget de fonctionnement du Service des Travaux publics;

QUE l'entretien courant de l'Arboretum continue d'être assuré par le Service des Travaux publics dans le cadre de l'entretien régulier des espaces verts municipaux;

QUE la demande de contribution financière additionnelle de **1 500 \$** formulée par le Joli Jardin Richelieu ne soit pas autorisée, considérant le soutien financier déjà accordé par la Ville dans le cadre de ce projet.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

26.07.308

PROCÉDURE SUR INVITATION ÉCRITE URBE-2026-01 SERVICES PROFESSIONNELS EN CARACTÉRISATION DE SITE, DE PLANS DE CONCEPTION ET DE SURVEILLANCE. TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RÉSIDENCES ISOLÉES – SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit aller en procédure sur invitation écrite afin d'obtenir des services en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli approuve le système de pondération et d'évaluation prévu dans le document de procédure sur invitations écrites n° URBE-2026-01 « Services en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées », lequel valant comme si ici au long reproduit.

26.07.309

PROCÉDURE SUR INVITATION ÉCRITE URBE-2026-01 SERVICES PROFESSIONNELS EN CARACTÉRISATION DE SITE, DE PLANS DE CONCEPTION ET DE SURVEILLANCE. TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE RÉSIDENCES ISOLÉES : ATTRIBUTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à une procédure sur invitation écrite URBE-2026-01 Services professionnels en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées;

CONSIDÉRANT QU'elle a reçu une seule soumission de Urba Solution au montant unitaire de 2 213.27 \$;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le contrat URBE-2026-01 Services professionnels en caractérisation de site, de plans de conception et de surveillance. Traitement des eaux usées de résidences isolées soit attribué au seul soumissionnaire soit à Urba Solution au montant unitaire de 2 213.27 \$ taxes incluses.

26.07.310

RÈGLEMENT N° 2026-1550 INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2013-1299 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2001-1011 CRÉANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : ADOPTION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté, en vertu des articles 146 à 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, un règlement créant un Comité consultatif d'urbanisme le 8 janvier 2002;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun pour la Ville de modifier le règlement 2013-1299 concernant la création d'un Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 15 juin 2026 par le conseiller Denis Dubé et que le projet de règlement a été adopté à cette même séance;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli adopte le règlement n° 2026-1550 intitulé : « *Règlement modifiant le règlement n° 2013-1299 modifiant le règlement 2001-1011 créant le Comité consultatif d'urbanisme* ».

26.07.311

DÉROGATION MINEURE – 1477, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le *Règlement n° 2009-1215 sur les dérogations mineures*;

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure n° 2026-00030 a été déposée par le propriétaire de l'immeuble situé au 1477, boulevard Jacques-Cartier pour permettre de régulariser le réaménagement de la galerie projetée qui empiètera d'au plus 0.5 mètre dans l'emprise de la rue;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne pourrait pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à améliorer la sécurité publique et n'a pas pour effet d'aggraver le risque en matière de santé publique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande ne porterait pas atteinte à la qualité

de l'environnement ainsi qu'au bien-être général;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT l'avis public publié en date du 15 juin 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la dérogation mineure par le Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'aucun contribuable ne s'est opposé à cette demande de dérogation mineure;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte la demande de dérogation mineure n° 2026-00030 pour l'immeuble situé au 1477, boulevard Jacques-Cartier pour permettre de régulariser le réaménagement de la galerie projetée qui empiètera d'au plus 0.5 mètre dans l'emprise de la rue.

26.07.312

PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) – 1745, BOULEVARD BENOIT-GABOURY : 1^{ER} PROJET DE RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier d'occupation de l'immeuble situé au 1745, boulevard Benoît-Gaboury visant à autoriser deux usages qui ne sont pas autorisés comme complémentaires soit du Commerce II et Commerce III, tous deux autorisés dans la zone ainsi qu'à régulariser les bâtiments existants (façade avant, fenêtre avant et porte de garage);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a adopté le 16 septembre 2024 le règlement n° 2024-1519 intitulé « *Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* »;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est dérogatoire au règlement de zonage et peut faire l'objet d'une demande de projet particulier;

CONSIDÉRANT QUE la demande de PPCMOI n° 2026-00028 respecte les objectifs du Plan d'urbanisme de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE le projet particulier respecte les critères d'évaluation contenus au règlement de PPCMOI;

CONSIDÉRANT QUE ce projet particulier contient une disposition susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Claude Vézina

APPUYÉ PAR la conseillère madame Mélissa Brochu

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) n° 2026-00028 pour l'immeuble situé au 1745, boulevard Benoît-Gaboury, conformément aux dispositions dérogatoires suivantes :

1. Autoriser les usages Commerce II et Commerce III comme usages complémentaires ensemble, dérogeant aux chapitres 6 et 7, pour la zone 508MTF du Règlement de zonage n° 2009-1210;
2. Permettre la rénovation de la façade avant du bâtiment avec des matériaux non conforme à l'article 6.12 du Règlement de zonage n° 2009-1210;
3. Permettre le remplacement de la fenêtre à l'avant par une porte de garage, dérogeant ainsi à la dimension autorisée à l'article 6.11 du Règlement de zonage n° 2009-1210.

26.07.313

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME : NOMINATION

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le conseil municipal nomme madame Sandrine Gauthier et monsieur Nelson Banville sur le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Mont-Joli pour une durée de 2 ans.

26.07.314

AFFAIRES NOUVELLES

REPORT DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AOÛT 2026

CONSIDÉRANT l'absence prévue de plusieurs membres du conseil le 10 août 2026;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR le conseiller monsieur Robin Guy

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la séance publique du 10 août 2026 soit reportée au 24 août 2026 à 20 h 00.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Trois (3) citoyens s'adressent au conseil :

1) Monsieur Gaétan Morissette

a. Quels conseillers sont responsables de l'environnement ?

Réponse : Les conseillers qui sont impliqués dans la commission de l'environnement sont Claude Vézina et Denis Dubé.

b. En quelle année le ruisseau Lebrun a-t-il été canalisé ?

Réponse : Madame Ilham Aazim répond que ce serait autour des années 1979 - 1980 qu'il aurait été canalisé.

c. À quel moment la dernière inspection a-t-elle eu lieu ?

Réponse : Madame Aazim répond que la dernière inspection aurait eu lieu en 2015 afin de diagnostiquer les enjeux ou non-conformités de la canalisation.

d. J'aimerais féliciter le maire et son administration pour le voyage à Ottawa.

Réponse : Au nom de l'administration ainsi que le conseil, le maire remercie monsieur Morissette.

e. Est-ce qu'il y a d'autres choses qui s'en viennent en lien avec ce voyage ?

Réponse : Monsieur le Maire mentionne tous les atouts de notre parc industriel et les visites passées ou prévues de divers ministres à Mont-Joli. Il explique que le parc industriel a suscité

beaucoup d'intérêt à Ottawa, mais que pour du développement concret, cela nécessitera de la patience.

2) Monsieur Michel Coulombe :

- a. Pour quelle raison n'a-t-il reçu aucune nouvelle concernant sa candidature pour le CCU ?

Réponse : Monsieur Dubé mentionne à monsieur Coulombe que la directrice de l'urbanisme aurait tenté de le rejoindre à plusieurs reprises sans succès. Elle attend donc de ses nouvelles pour la suite.

3) Monsieur Hubert Théberge pour FLO FM :

- a. Concernant le fonds de roulement qui augmente de 500 000\$, le dernier règlement datait de 2002. Est-ce que c'était le même fonds de roulement depuis ?

Réponse : Monsieur le Maire explique que des amendements à ce règlement ont été effectués depuis. Cette augmentation permettra une meilleure gestion des imprévus et des dépenses en général.

26.07.315

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 52

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller monsieur Denis Dubé

APPUYÉ PAR la conseillère madame Annie Blais

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la présente séance.

SIGNATURES

Martin Soucy

Signé avec ConsignO Cloud (15/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Martin Soucy
Maire

Françoise Virginie Lechasseur

Signé avec ConsignO Cloud (16/07/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Françoise Virginie Lechasseur
Greffière